



---

**Vallée Sud**  
Grand Paris

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Conseil de Territoire- 6 décembre 2022



**Vallée Sud**  
Grand Paris

# SITUATION BUDGÉTAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

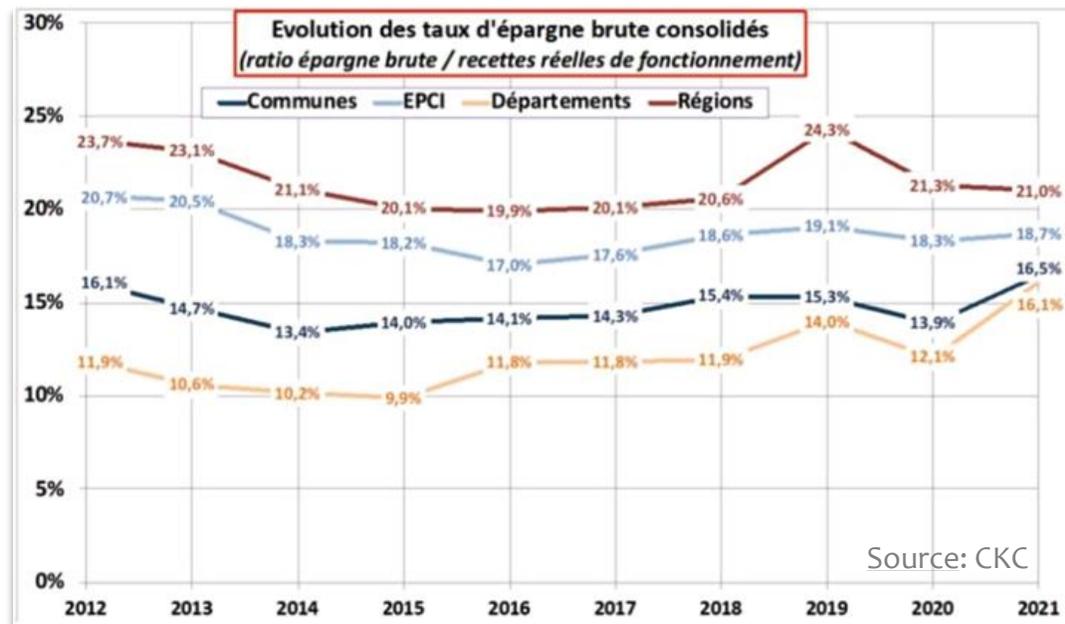


Rapport d'orientations budgétaires 2023

# Prévision 2022 : une prévision budgétaire tenue

- A l'instar du bloc local en 2021 (CdesCptes 2022), la situation financière de VSGP s'est améliorée.
- Pour 2022, les recettes de fonctionnement devraient être légèrement plus favorables que l'inscription budgétaire en raison d'une dynamique fiscale directe plus importante que prévue (+3,2M€).
- Côté dépenses courantes, l'activité de VSGP est restée très forte et devrait donc trouver un taux maximum de consommation. Associées aux refacturations non budgétées (pt indice fonction publique, BSPP, MGP), ces dépenses seront plus élevées que budgétées initialement (+2M€).
- Si l'année 2022 restera marquée par une croissance des prix soudaine mais modérée (+7,1% en octobre sur un an, INSEE), l'inflation reste concentrée essentiellement sur les prix de l'alimentation, du gaz et de l'électricité. Or, ces postes de dépenses pèsent peu dans les dépenses de VSGP d'une part et les contrats passés avec les syndicats fournisseurs (SIPPEREC et SIGEIF) garantissent des prix bas jusqu'à la fin 2022.

Évolution taux épargne brute VSGP 2019-2021		
21,3%	11,3%	17,7%



- Au final le résultat 2022 , provisoire à ce stade, devrait s'établir à:

PRE CA 2022	
Produits fonctionnement courants nets	150 M€
Charges fonctionnement courantes nettes	132 M€
Épargne brute*	18 M€

\*Inscription BP2022: 17M€

Part de l'électricité, du gaz et de l'alimentation dans les comptes de VSGP			
	2019	2020	2021
... dans les dépenses courantes	8,7%	10,0%	9,3%
... dans les dépenses totales de fonctionnement	2,0%	2,1%	2,2%



**Vallée Sud**  
Grand Paris

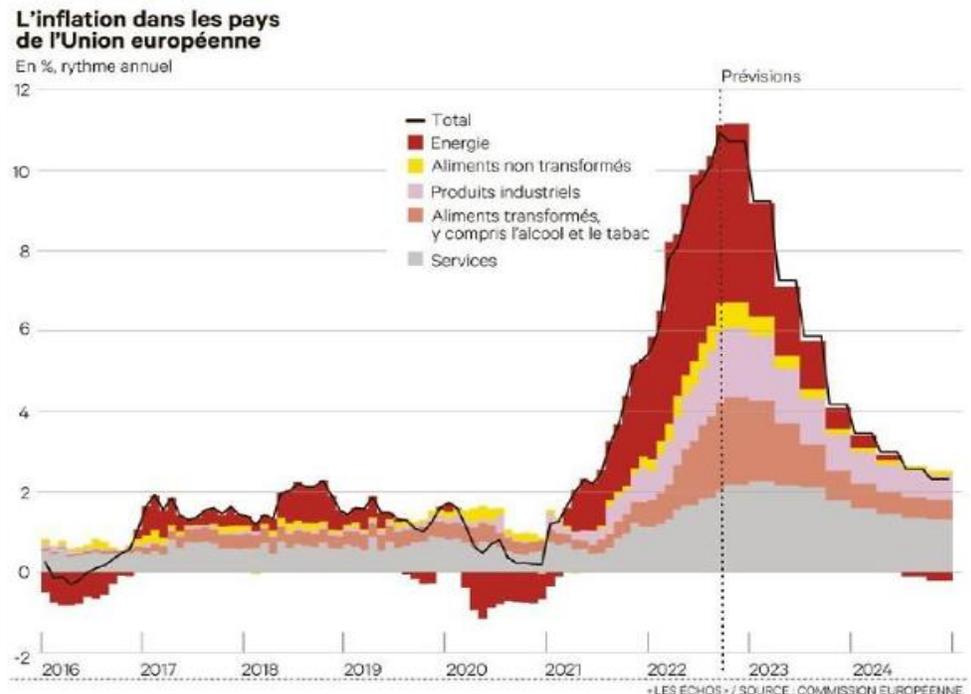
# SITUATION ET PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES



Rapport d'orientations budgétaires 2023

# Zone monde : addition de crises et d'aléas infléchissent la croissance 2023

- En 2022, plusieurs chocs ont frappé une économie mondiale encore fragile en sortie de pandémie COVID-19: une inflation plus forte que prévu dans le monde entier: aux États-Unis (surchauffe économique, plein emploi) et dans les pays européens les plus importants économiquement, qui a provoqué un durcissement des conditions de financement ; un ralentissement plus prononcé qu'attendu en Chine des suites d'une politique anti COVID-19 rigide ; enfin de nouvelles répercussions négatives de la guerre en Ukraine et des poussées inflationnistes en Europe sur les prix de l'énergie. Aussi, les prévisions de croissance 2022 sont abaissées: 3,2% (FMI), 3% (OCDE), 2,9% (Banque mondiale), 3,3% (DG Trésor).



- Pour 2023, les prévisions sont majoritairement inférieures à 2022: de 2,7% avec 1% pour les pays avancés (FMI), 2,2% (OCDE), 2,7% (Banque mondiale), 1,5% (Allianz Trade), 2,1% (Rexecode), avec une quasi stagnation du commerce international à +1% (OMC, oct. 2022).
- C'est l'addition de crises aux sorties incertaines qui conduisent à un horizon « plus sombre et incertain » (FMI): la guerre en Ukraine et l'arrêt d'importations européennes de gaz; l'inflation persistante et élevée sur l'énergie et l'alimentation impactant le pouvoir d'achat et le moral des ménages; le resserrement monétaire pour lutter contre l'inflation avec risque de surendettement et d'insoutenabilité de dette publique; confinements maintenus d'où rupture de chaînes d'approvisionnement des pays du G20, freins à la croissance chinoise; fragmentation géopolitique entravant la coopération et les échanges à l'échelle mondiale.

# Zone Euro: un très net ralentissement qui n'épargne pas la France

- Le taux de croissance de la zone euro est attendu à 2,6 % en 2022 (CE), puis devrait fortement reculer en 2023 avec des trimestres de récessions: 0,3 % (CE), 0,9% (BCE), 0,5% (FMI) . L'indice de confiance des investisseurs et des directeurs d'achat (PMI) s'enfoncent d'ailleurs en octobre (-38, Sentix; PMI: 46). L'inflation annuelle moyenne devrait culminer à des niveaux historiques atteignant 7,6 % dans la zone euro et 8,3 % dans l'UE, avant de retomber en 2023 respectivement à 4,0 % et 4,6 %.
- L'économie de l'UE reste particulièrement vulnérable à l'évolution des marchés de l'énergie en raison de sa forte dépendance aux combustibles fossiles russes, tandis que l'affaiblissement de la croissance mondiale pèse sur la demande extérieure. De nouvelles hausses des prix du gaz pourraient encore stimuler l'inflation et freiner la croissance. Des effets de second tour pourraient à leur tour amplifier les forces inflationnistes et entraîner un durcissement plus marqué des conditions financières, qui pèserait sur la croissance.
- Pour la France, le Gouvernement prévoit une progression du PIB de 1,0 % en 2023 (2,7 % en 2022), ce qui paraît optimiste au regard d'autres prévisionnistes (+0,7% FMI; +0,8% à -0,5%, sept.2022, BDF). Le PLF 2023 cadre une inflation 2023 hors tabac à 4,2%.
- La prévision de croissance du Gouvernement pour 2023 repose sur l'hypothèse d'une consommation qui resterait bien orientée (+1,4 %), soutenue par les mesures en faveur du pouvoir d'achat et une légère baisse du taux d'épargne. Pour le Haut conseil aux finances publiques, « cette évolution n'est pas acquise dans un contexte marqué par un fort niveau d'incertitude », une confiance des ménages européens à des niveaux historiquement bas et un taux de rémunération de l'épargne en hausse alors même que les français en ont accumulé 176Mds€. La stabilisation prévue de l'investissement (+0,1 %) paraît également fragile alors même que les taux d'intérêt sont en forte hausse et que l'accès au crédit immobilier devient plus difficile.



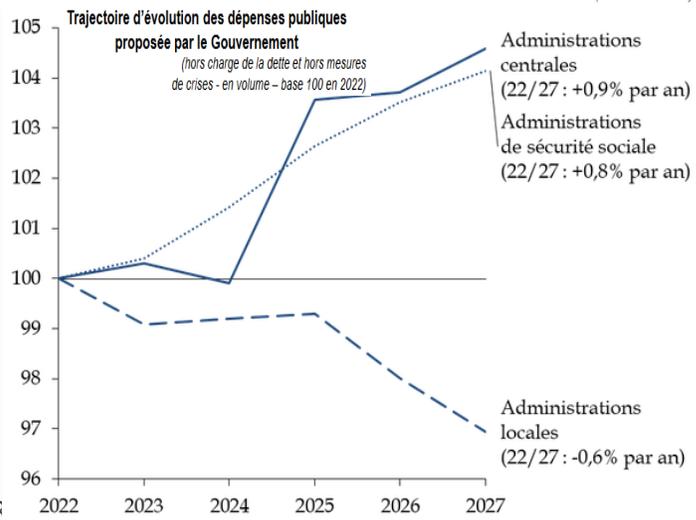
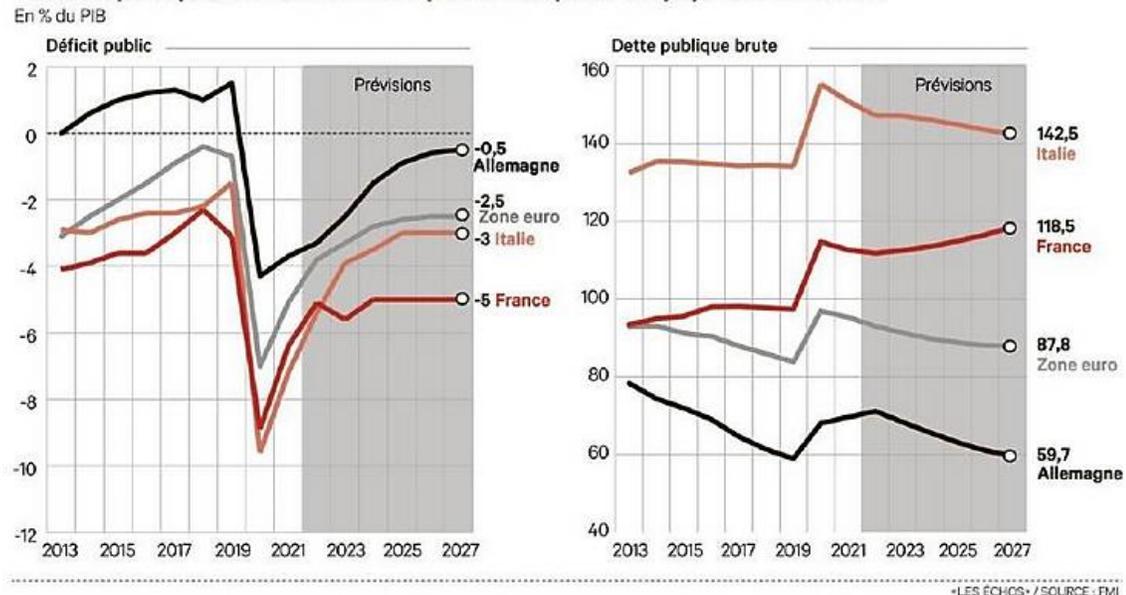
Source: FMI

en %	2022	2023	date de la prévision
Gouvernement (PLF 2023)	2,7	1,0	Sept. 2022
Gouvernement (PSTAB 2022)	2,5	1,4	Juil. 2022
Consensus Forecasts	2,5	0,6	Sept. 2022
Insee	2,6	/	Sept. 2022
FMI	2,3	1,0	Juil. 2022
OFCE	2,4	1,0	Juil. 2022
Commission Européenne	2,4	1,4	Juil. 2022
OCDE	2,6	0,6	Oct. 2022

# Finances publiques: une reconduction des déficits (et du contrôle des collectivités locales ?)

- Depuis 2020, les finances publiques sont fortement mobilisées conduisant à des ratios très dégradés. La dette publique devrait s'établir à 3 000 Md€ à la fin 2022 et le solde public reste au-dessus des critères de Maastricht: 4,9% du PIB (LFR 2022) et 5,0% (PLF 2023). Le PLPFP 2023-2027 prévoit un retour sous les 3 % de déficit public à l'horizon 2027, ainsi que la réduction progressive du ratio de dette publique rapportée au PIB, pour atteindre 110,9 % en 2027.
- Les dépenses de l'État s'établiraient à 480,3 Md€ en 2023 (- 2,6% par rapport à 2022), tandis que les recettes nettes du budget général sont prévues à 345,1 Md€.
- Dans le PLF 2023, les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales passeraient de 52,3 à 53,4 Md€ (+2,15%) dont près de 0,5Md€ de bouclier tarifaire énergie.

Finances publiques : la France dans le peloton de queue des pays de la zone euro



- La situation financière des collectivités locales apparaîtrait en léger recul/2021 (Banque postale sept. 2022: épargne nette à 24,8Md€, soit -8%/2021) certainement dû aux effets d'inflation mais avec des recettes dynamiques et une situation rétablie par rapport à 2019 (Cour des comptes, 2022).
- Situation améliorée qui a incité l'Etat à appeler en contribution les collectivités locales: contraction des dépenses de 0,6%/an jusqu'en 2027 pour la commission des finances du Sénat (PLPFP 2023-2027) Le retour annoncé, amendé et voilé de la logique des « contrats Cahors » (norme d'évolution annuelle plafonnée à l'inflation PLF réduite de 0,4 pt, soit pour 2023: 3,8%) semble abandonné (104<sup>e</sup> congrès AMF, annonce 1ere ministre).

# PERSPECTIVES RELATIVES AUX RECETTES COURANTES



Produits des domaines et services  
et remboursements; 24M€

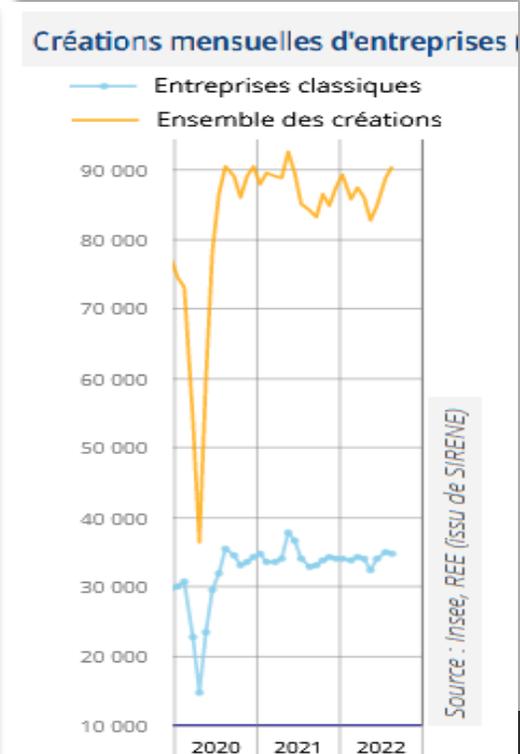
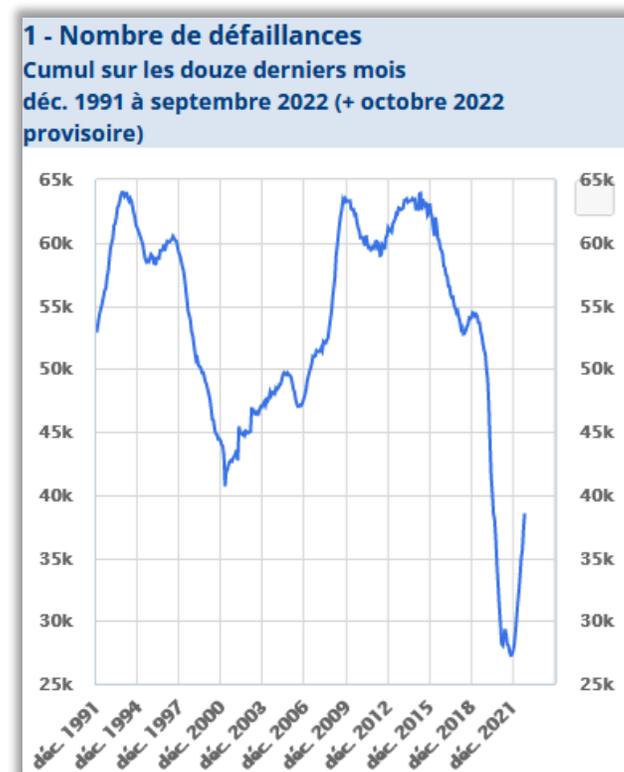
Recettes fiscales directes;  
101 M€

Dotations et subventions  
dont FCCT; 112M€

# LES RECETTES FISCALES DIRECTES

## LA CONTRIBUTION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE): LE SURSIS JUSQU'EN 2025

- Pour rappel la version initiale de la loi du 7 août 2015, dite NOTRé, prévoyait que la CFE devait être perçue par les Établissements publics territoriaux jusqu'en 2020 puis par la Métropole du Grand Paris au-delà (art. 59 XV.-A.-1°). Ce transfert de fiscalité a été repoussé en 2022 (art. 198 loi finances 2021). Dans la « petite loi » du PLF 2023, ce transfert est repoussé en 2025 (art. 40 ter III).
- L'entrée en vigueur de la révision globale des valeurs cadastrales des locaux professionnels est repoussée à 2025 (art. 11 quinquies). Pour 2023 ce sont les règles de droit commun qui s'appliquent c'est-à-dire la moyenne de l'évolution annuelle des loyers des trois années précédant l'année de la mise à jour (plafonné à 3,5% jusqu'en juin 2023). L'évolution moyenne ILC sur 3 ans est de 2%. Rien n'est précisé pour l'année 2024.
- La base physique taxable ne devrait pas connaître de décroissance compte tenu de la faible variation en 2021 des défaillances d'entreprises (Banque de France, sept. 2022) et de la stabilité des créations d'entreprise depuis 2020. En Ile-de-France, le nombre de création d'entreprises, hors micro entrepreneurs, a augmenté de 4,9% en 2022. Un décrochage se dessine toutefois sur le T3 2022 (Altares, oct.2022, CCI IDF, nov.2022) pour un impact CFE donc sur 2024.
- Le taux de la CFE sur le territoire de VS GP restera inchangé pour la 3<sup>e</sup> année consécutive à 25,95%.
- La prudence impose d'envisager une dynamique de +3% du produit à encaisser en 2022, **soit 51,9M€ pour 2023.**

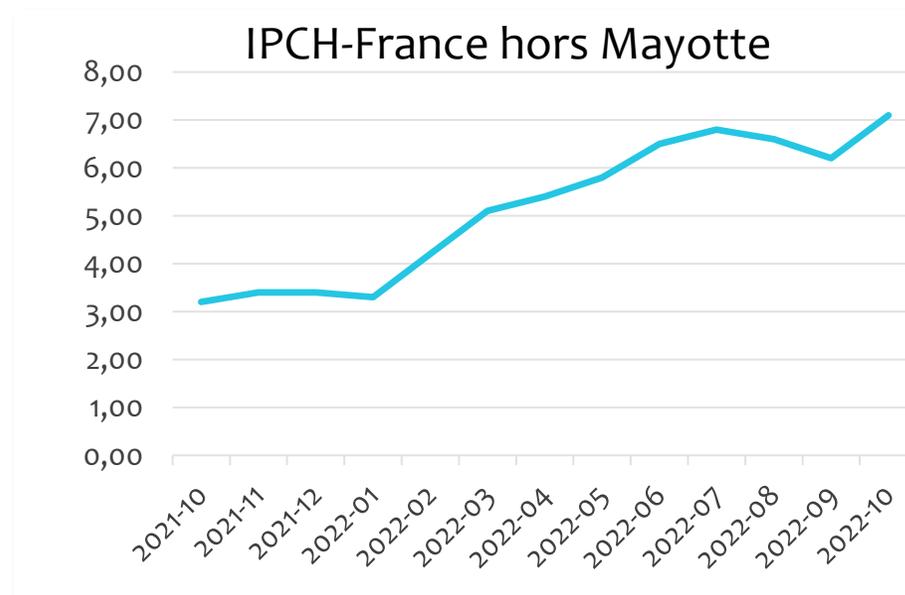


# LES RECETTES FISCALES DIRECTES

## LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM): UNE CROISSANCE EXCEPTIONNELLE DUE À L'INFLATION

- La TEOM représente 21% des recettes réelles de fonctionnement du Territoire.
- Son taux harmonisé sur l'ensemble du Territoire suivra une tendance baissière jusqu'en 2028 pour s'établir autour de 5% (5,13% en 2022).
- Pour 2023, la TEOM devrait connaître une forte croissance en raison de l'évolution des valeurs cadastrales alignée sur la croissance annuelle de l'IPCH de novembre n-1 qui devrait s'établir entre 6% et 6,5%, soit le double de la dynamique de 2021 (+3,4%), elle-même 5 fois plus élevée qu'en 2020.
- Cette forte dynamique s'appliquera aux locaux d'habitation qui représentent 73% de la base fiscale de la TEOM du Territoire. Pour les locaux professionnels, la valeur est déterminée selon la moyenne réelle des 3 années précédentes (idem CFE).
- Compte tenu de ces éléments il est raisonnable de prévoir une croissance d'environ 5% pour un produit estimé à 49,4M€.

Recettes annuelles TEOM (hors compensations d'exonération)				
2018	2019	2020	2021	2022p
40,6M€	42,5M€	43,2M€	44,7M€	46,7M€



# LES RECETTES DE DOTATIONS ET DE PARTICIPATIONS

## LE FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TERRITORIALES (FCCT): UNE CROISSANCE SYSTÉMIQUE

- Le FCCT 2023 augmentera sous l'effet de deux actions:
  - La dynamique des bases physiques (1,5%) et des valeurs fiscales de son socle fiscal (estimation prudente à 6,2% de la part ex-TH, TFB et TFNB)
  - L'extension de la compétence voirie aux villes de Bourg-La-Reine, Malakoff et Sceaux et de la compétence éclairage public aux villes de Bourg-La-Reine et Sceaux au 1<sup>er</sup> avril 2023.

FCCT : évolution projetée (M€)	
Socle fiscal net (2022p)	92,9
Transfert compétences	5,4
<b>FCCT</b>	<b>98,3</b>
Variation socle fiscal 2023	4,9
Transferts compétences 2023	2,0
<b>TOTAL FCCT 2023</b>	<b>105,2</b>

## LES COMPENSATIONS FISCALES: UNE DYNAMIQUE SYMÉTRIQUE AUX RECETTES FISCALES

- VSGP devrait continuer à percevoir les compensations d'exonérations fiscales accordées par l'État:
  - 100% de la CFE pour les entreprises au chiffre d'affaires <5K€ (LFI 2019)
  - 50% de la CFE des locaux industriels (LFI 2021)
- Un reversement de 5,1 M€ est attendu compte tenu de la prévision d'encaissement de 4,9M€ pour 2022.

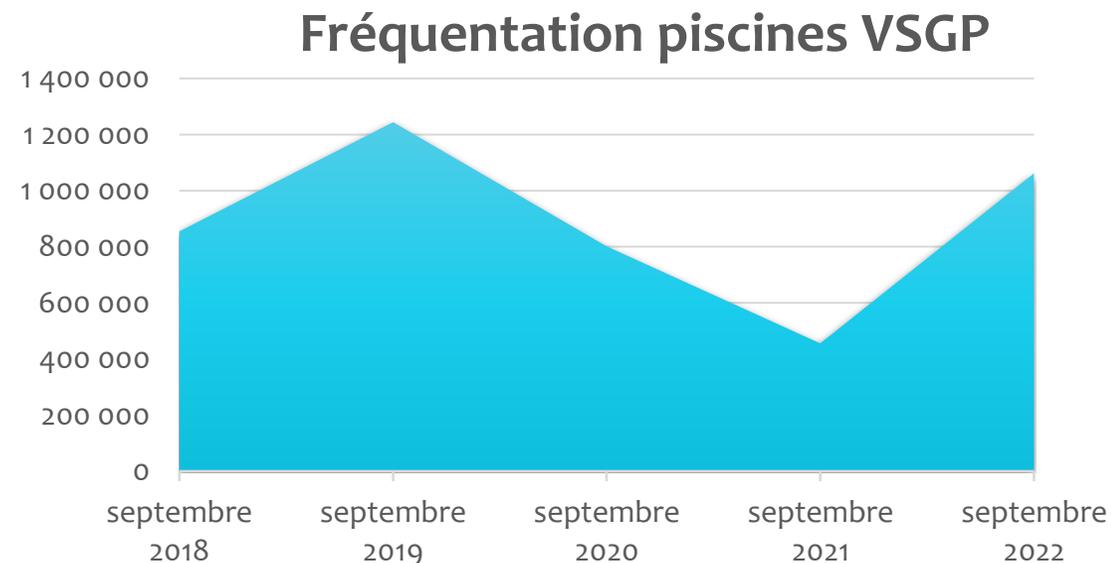
## LES AUTRES RECETTES DE PARTICIPATION: UN MAINTIEN DES ACTIONS ET SUBVENTIONS

- En 2023 VSGP continuera notamment ses actions culturelles, sur le spectacle vivant ainsi que sur le grand âge (CLIC) dont l'accompagnements des partenaires institutionnels est renouvelé (DRAC, CD 92, Région Ile-de-France), un volume d'environ 1 M€ est envisagé.

# LES RECETTES D'EXPLOITATION, DES SERVICES ET DU PATRIMOINE

## LES RECETTES TARIFAIRES ET D'EXPLOITATION DES SERVICES: DES TARIFS INCHANGÉS POUR PRÉSERVER LE POUVOIR D'ACHAT

- En 2022, la fréquentation dans les piscines est repartie à la hausse. Néanmoins, les recettes des équipements aquatiques devraient baisser en raison de la fermeture temporaire de l'Aquapol de Montrouge et des déconstructions du stade nautique Châtillon-Malakoff et de la piscine du Hameau du Plessis-Robinson.
- Les inscriptions dans les conservatoires augmentent de 4% par rapport à l'an dernier. La recette devrait donc être relativement stable.



- La redevance spéciale d'ordures ménagères reste stable car peu élastique au niveau d'activité
- La redevance versée pour la gestion des résidences universitaires par le CROUS, suit le tableau financier conventionnellement établi.
- La subvention d'Île-de-France Mobilité devrait augmenter en raison de l'augmentation du nombre de lignes exploitées depuis août 2022 (10 lignes)

RECETTES D'EXPLOITATION DES SERVICES	Estimation 2023 (M€)
Recettes des piscines	3,0
Recettes conservatoires et médiathèques	2,6
Redevance résidences universitaires (CROUS)	1,0
Redevance spéciale des ordures ménagères	0,8
Participation Ile-de-France mobilité à VSGP	0,7
<b>TOTAL</b>	<b>8,1</b>

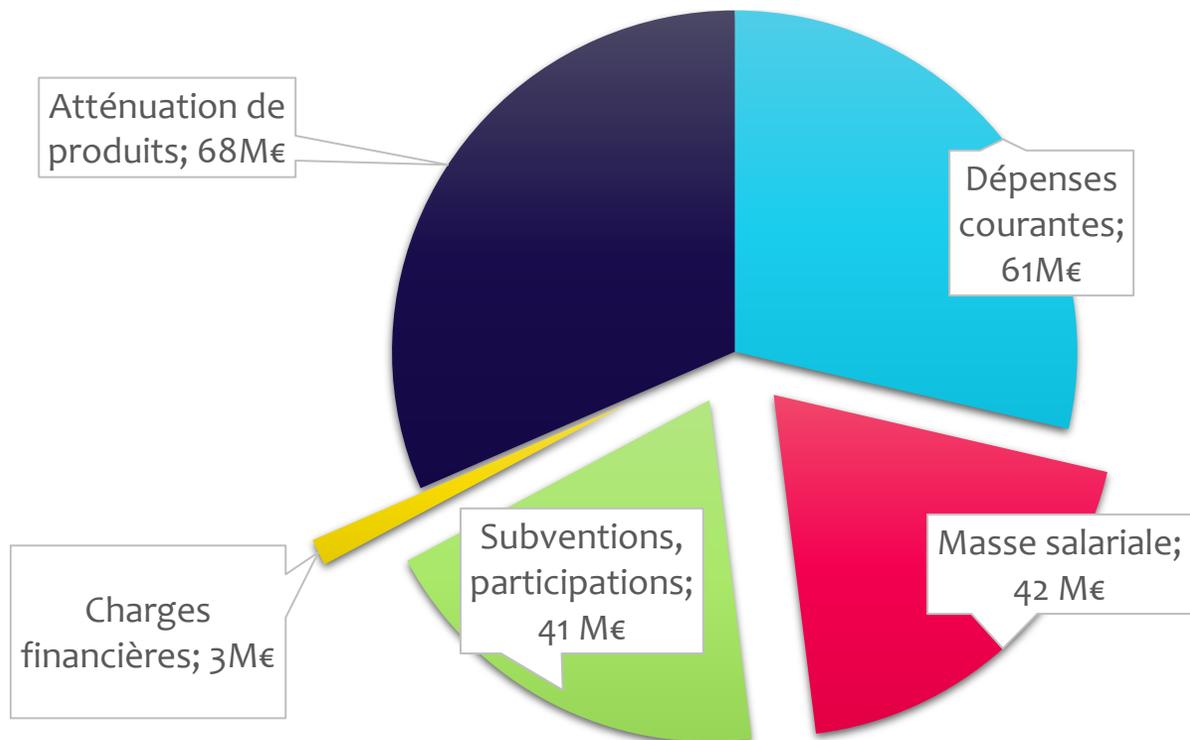
# LES RECETTES D'EXPLOITATION, DES SERVICES ET DU PATRIMOINE

## LES RECETTES DIVERSES DU PATRIMOINE ET REMBOURSEMENTS: DES VARIATIONS MAIS À RÉSULTAT CONSTANT

- Les remboursements de charges de personnel sont inscrits en légère hausse en raison d'une part du versement plus important de la part salariale des tickets restaurant dont l'attribution a été élargie en 2022 et d'autre part de la mise à disposition d'agents titulaires à la SPL Théâtre Châtillon-Clamart.
- Les remboursements de TVA seront alignés sur le réalisé 2022.
- Les recettes de voirie seront inscrites en hausse par rapport à 2022 en raison de la perception des redevances des voiries de Châtenay-Malabry (+0,2M€).
- Les loyers, taxes et remboursements de charges des occupants du bâtiment Fahrenheit connaissent une baisse en raison du départ d'un occupant en fin d'année 2022 occupant un étage et demi (-0,2M€) partiellement compensée par une occupation prévue à 85% du Bio parc et une extension des locaux pris à bail par la SEM Mobilité.
- Les remboursements d'installations de points d'apport volontaires (P.A.V.) perçus sous forme de loyers, suivent mécaniquement le tableau d'amortissement.
- Les recettes issues de la vente des matériaux et des filières Responsabilité élargie des producteurs (REP) sont relativement éclatées, dépendantes de la demande et de la production de grands marchés (Asie notamment), influencée par les demandes de qualité croissantes de produits issus du recyclage et enfin fortement dépendantes du cours des matières vierges. La Fédération représentative des entreprises du recyclage prévoit une année 2023 plutôt terne. Par ailleurs d'un point de vue purement comptable, le décaissement par le SIMACUR n'est pas régulier. Une recette prudentielle est donc inscrite.

PRINCIPALES RECETTES D'EXPLOITATION ET DE PATRIMOINE	Prévision (M€)
Remboursement FCTVA	0,3
Remboursement mises à disposition services et personnels	1,3
Remboursement charges de personnels (Chap. 013)	0,4
Loyers et recettes des bâtiments et propriétés	1,6
Valorisation des filières de déchets	1,2
Loyers P.A.V.	0,2
Recettes d'occupation de voirie	0,7
<b>TOTAL</b>	<b>5,7</b>

# PERSPECTIVES RELATIVES AUX DÉPENSES COURANTES



## LES DÉPENSES DE PÉRÉQUATION: UNE STABILITÉ BUDGÉTAIRE FRUIT DE LA STABILITÉ NORMATIVE

- Les contributions / versements au FNGIR sont figés depuis 2014 pour l'ensemble des collectivités : 35,2 M € sont à la charge de Vallée Sud-Grand Paris.
- L'EPT supporte une part fixe du FPIC relativement stable d'environ 4,4M€ (montant 2022) qui devrait être sensiblement le même en 2023

## LA DOTATION D'ÉQUILIBRE VERSÉE À LA MGP: UNE BAISSÉ DUE À LA FIN DE LA PONCTION DES « 2/3 »

- Le PLF 2023 tel que voté par l'Assemblée nationale proroge le versement de la dotation d'équilibre par les EPT à la MGP, dotation qui restera minorée d'un montant égal à la dotation d'intercommunalité perçue antérieurement par les EPCI à fiscalité propre préexistants. En contrepartie, la dotation de soutien à l'investissement territoriale (DSIT), assise sur la dynamique de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), versée par la MGP aux EPT, reste suspendue.
- Le PLF 2023 ne reconduit pas le reversement à la MGP des 2/3 de la progression des recettes de la CFE constatée par rapport à l'année précédente. La reconduction de cette disposition apparaîtrait effectivement inique et injustifiée alors même que la MGP verra son produit de CVAE/transfert TVA croître à minima de 7% en raison de l'inflation. VSGP récupère donc une marge de manœuvre de 1M€ par rapport à 2022.

# LES DÉPENSES DIRECTES DE GESTION

## LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL: L'INFLATION, ENTRE EFFET DOMINO ET BOUCLIER TARIFAIRE

- Malgré la fermeture de 3 piscines en 2023, la part consacrée à l'énergie devrait considérablement croître.
  - ✓ **Gaz:** le SIGEIF annonce ainsi une augmentation de x7 sur 40% de son approvisionnement et entre x4 et x7 sur les 60% restants.
  - ✓ **Électricité:** le SIPPEREC annonce une augmentation comprise entre +27% et... +132%.

France - Hausse de la facture énergétique\* par secteurs industriels entre 2019 et 2022

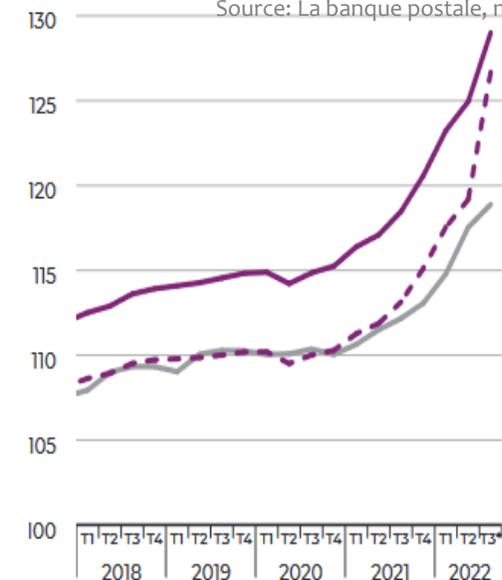
	en millions €	en %
Chimie et pétrochimie	1 557	50,7
Alimentation, boissons et tabac	1 318	43,6
Minéraux non métalliques	799	54,7
Fer et acier	462	33,7
Papier, cartons et impression	439	44,0
Autres secteurs	1 701	34,9
<b>Industrie (hors industries extractives et de transformation)</b>	<b>6 276</b>	<b>42,4</b>

\* gaz naturel + électricité

Source : calculs Rexecode d'après Eurostat et INSEE

### Indice de prix des dépenses communales

Source: La banque postale, nov. 2022



— Index de prix des dépenses communales hors charges financières  
 - - - Index de prix des dépenses communales  
 — Index des prix à la consommation hors tabac

\* Estimation du 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 sur la base de 59 % des indices disponibles à septembre, les autres indices ont été figés à leur niveau d'août.

- A titre très provisoire, une augmentation de l'enveloppe énergie de **+5,7M€** serait à inscrire en dépenses. L'aide de l'Etat resterait inaccessible à VSGP: le bouclier tarifaire inscrit en commission loi de Finances (amdt I-CF1473) n'est éligible à ce jour qu'aux EPCI à fiscalité propre.
- L'effet inflation (5,3% en 2022) devrait aussi conduire à des effets dynamiques sur les marchés publics à renouveler au regard de la croissance de certains indices, notamment ceux liés à la construction ou aux matières premières (cf. tableau). L'effet « sur-inflation » sur le principal marché (collecte des OM) est estimé à **+1,3M€**.
- Pour les autres marchés publics en cours, l'essentiel sont couverts par un plafond de révision à +2% ou 3%/an. Néanmoins le « coup de pouce » incité par le gouvernement aux acheteurs publics (circulaires de mars et septembre 2022) libère les demandes reconventionnelles de révision des contrats en cours par leurs titulaires.
- Sur le premier poste de dépense que constitue la collecte des ordures ménagères, à noter l'extension Vallée Sud recycle (01/01/03: Clamart, Antony; 01/09/02: BLR, Châtillon) et l'expérimentation sur Antony de la collecte des déchets alimentaires (1 500 foyers): **+ 2M€**.
- Les dépenses de voirie et d'éclairage public augmenteront en raison des nouveaux transferts au 1<sup>er</sup> avril 2023 (**+1,3M€**) financées par le FCCT.

# LES DÉPENSES DIRECTES DE GESTION

## LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS: UNE CROISSANCE DIFFICILEMENT RÉSISTIBLE

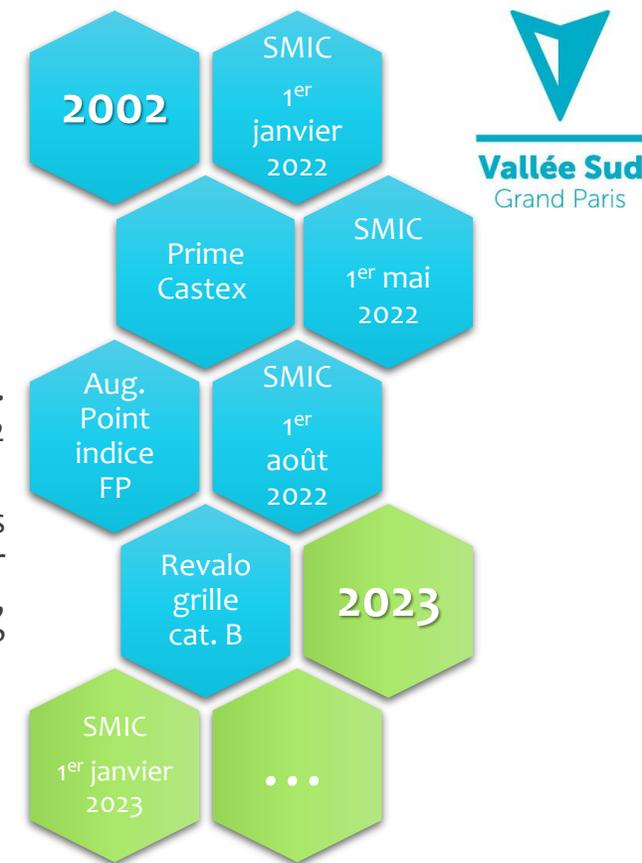
- Liées pour une partie aux conventions passées avec VSGP, ces dépenses sont néanmoins majoritairement non régulables ou déterminables par VSGP. Le constat d'une croissance régulière de celles-ci est malheureusement à déplorer.
- Premier poste de dépense, la participation aux syndicats de traitement des déchets (SYCTOM et SIMACUR) va étroitement dépendre de la répercussion que ces établissements feront sur leurs tarifs de l'inflation des prix de l'énergie.
- La participation à la BSPP sera alignée sur l'appel de fonds définitif de 2022 moyennant une croissance de 1,5%.
- La participation au spectacle vivant ne devrait pas connaître de variation hormis dans sa comptabilisation technique puisque désormais il y a disparition du budget annexe Jean Arp et participation aux obligations de services publics de la SPL théâtre Châtillon-Clamart financée par le FCCT.
- La participation pour le réseau Bus disparaît entièrement en raison du marché global d'exploitation entrée en vigueur sur la totalité de son périmètre en août 2022 et sera versée à partir des crédits de charges à caractère général.

<b>PRINCIPAUX POSTES DE PARTICIPATION 2023</b>	<b>M€</b>
TRAITEMENT DECHETS	19,0
CULTURE-SPECTACLE VIVANT	10,6
BSPP-DÉFENSE EXTÉRIEUR INCENDIE	7,7
DEV. ECONOMIQUE ET EMPLOI	1,6
ABONNEMENTS SI & PRESTATIONS CLOUD	0,4
<b>TOTAL</b>	<b>39,3</b>

# LES DÉPENSES DIRECTES DE GESTION

## LES CRÉDITS RH: UN DOUBLE EFFET INÉDIT GVT ET TENSION PRIX-SALAIRE

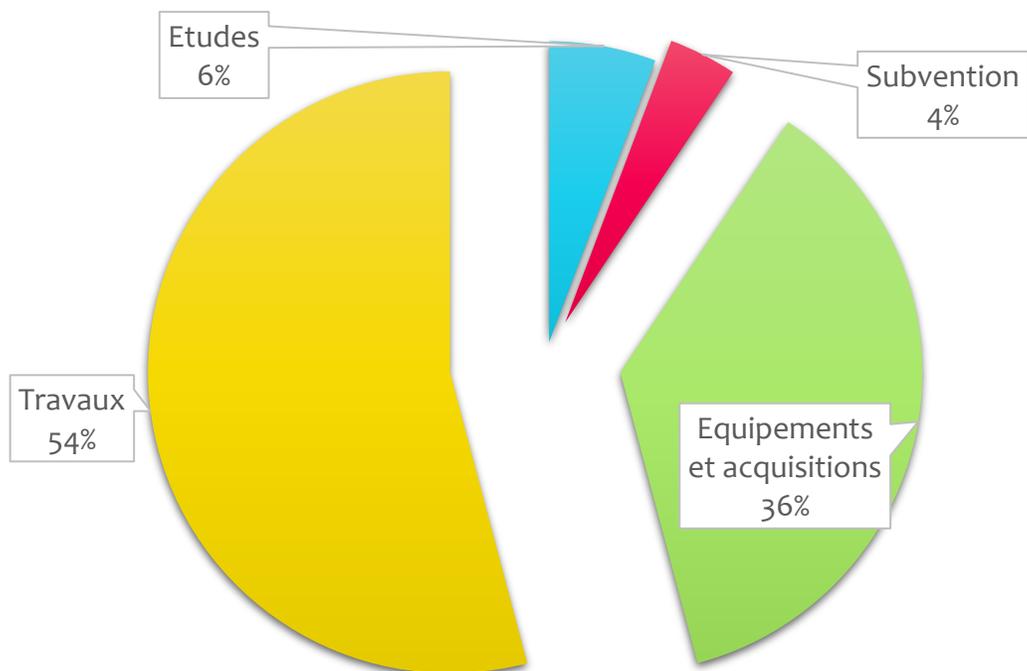
- L'effectif moyen sur 2022 sera de 880 emplois permanents dont 27,5% de cat. A, 45,8% de cat. B et 26,7% de cat. C. Le nombre mensuel moyen de feuilles de paie est de 1 123. La masse salariale devrait s'établir à 39,8M€ en 2022 (+1,4M€/2021)
- La croissance salariale 2022 est notamment poussée par l'augmentation du SMIC. Celle-ci agit directement sur les bas salaires ce qui a pour effet de « tasser » les grilles indiciaires, obligeant le gouvernement à compenser par un« replafonnement » des grilles indiciaires (cat. B en septembre 2022) ou lorsque la croissance est trop forte, d'accorder une revalorisation du point d'indice de la fonction publique (+,35% au 01/07/2022). Le surcoût pour VSGP de ces poussées sont évaluées à environ 400 000€ sur l'année 2022.
- L'année 2023 sera marquée par les défis d'inflation, d'attraction et de rétention:
  - Un effet report (6/12<sup>e</sup>) de l'évolution du point d'indice
  - Une nouvelle augmentation automatique du SMIC prévisible début 2023
  - Une pression salariale due à la conjonction de 3 facteurs:
    - Une augmentation généralisée des salaires en 2022 (+2,5% à +3%) renchérissant l'offre de travail et donc alimentant les demandes des salariés déjà en place
    - Une pénurie de candidats conduisant à un renchérissement des prétentions à l'embauche (60% des collectivités déclarent rencontrer des difficultés de recrutement en 2022, *Baromètre Randstad, 2022*)
    - Une perspective générale d'augmentation des salaires en raison de l'inflation, alimentant une boucle prix-salaire
  - Le transfert de salariés des communes ayant étendu leurs transferts de compétence (+8 ETP *a minima*).
- L'effet cumulé attendu est une augmentation de la masse salariale entre 5% et 6%/réalisé 2022 (soit **+2M€**)



### Perspectives augmentation des salaires France 2023, selon...

Banque de France	5,5%
Gouvernement	4,1%
Groupe Alixio	4,3%
Cabinet LHH	3,5%
Cabinet People base CBM	4,05%
Cabinet Deloitte	4,0%
Cabinet WTW	3,3%

# Perspectives relatives à l'investissement



# LA PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENTS 2023-2026: 452 M€

LOCALISATION	OBJET	M€
<b>MALAKOFF</b>	Rénovation du Théâtre 71+installation scénique	<b>23,3</b>
<b>BAGNEUX</b>	Nouveau théâtre Victor Hugo	<b>10</b>
<b>FONTENAY-AUX-ROSES</b>	Rénovation théâtre des Sources	<b>7,8</b>
<b>CLAMART</b>	rénovation et aménagement équipements lecture publique (PBR et médiathèque)	<b>6,5</b>
<b>ANTONY</b>	Conservatoire: amélioration du confort thermique; rénovations intérieures	<b>4,1</b>
<b>MALAKOFF</b>	Restructuration La fabrique des arts	<b>1,7</b>
<b>SCEAUX</b>	Ravalement et étanchéité, amélioration intérieure théâtre Les Gémeaux	<b>1,4</b>
<b>CHATENAY-MALABRY</b>	Travaux bureaux, toitures, façades et cuisine dans le foyer du conservatoire	<b>1,1</b>
<b>SCEAUX</b>	Annexe du conservatoire/pôle Robinson	<b>0,7</b>
<b>BAGNEUX</b>	Amélioration rafraîchissement, structure, aménagements de la Médiathèque	<b>0,1</b>
<b>CHATILLON-MALAKOFF</b>	Démolition/Construction nouveau stade nautique	<b>38,3</b>
<b>LE PLESSIS-ROBINSON</b>	Démolition/Construction nouvelle piscine avec tribune	<b>36,1</b>
<b>CLAMART</b>	Piste athlétisme stade Hunebelle	<b>36</b>
<b>FONTENAY-AUX-ROSES</b>	Rénovation stade Panorama	<b>11,8</b>
<b>MONTROUGE</b>	Rénovation thermique +accueil+solarium Aquapol	<b>2,7</b>

**CULTURE**  
56,7M€

**SPORT**  
125,2M€

# LA PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENTS 2023-2026: 452M€

**RÉSEAUX**  
114,4M€

LOCALISATION	OBJET	M€
TERRITOIRE VSGP	Rénovation, aménagement, création de voiries	60
TERRITOIRE VSGP	Travaux rénovation réseau d'eaux pluviales	19,5
TERRITOIRE VSGP	Travaux de rénovation réseau d'eaux usées	19,5
TERRITOIRE VSGP	Rénovation éclairage public	15
TERRITOIRE VSGP	Numérique-infrastructure et études	0,4

**ENVIRONNEMENT-  
MOBILITÉS  
DURABLES**  
63,5M€

TERRITOIRE VSGP	Plan vélo-aménagement piste cyclables	18
MONTRouGE/TERR. VSGP	Acquisition bennes OM hydrogène	16,2
BAGNEUX	Ecopôle	12,9
CHATENAY-MALABRY	Ressourcerie démonstrateur Sygrie + extension terrains	11,3
TERRITOIRE VSGP	Renouvellement de bacs de collecte	2,4
TERRITOIRE VSGP	Rénovation énergétique des équipements	1,5
TERRITOIRE VSGP	Extension réseau de PAV	1,2

# LA PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENTS 2023-2026: 452M€

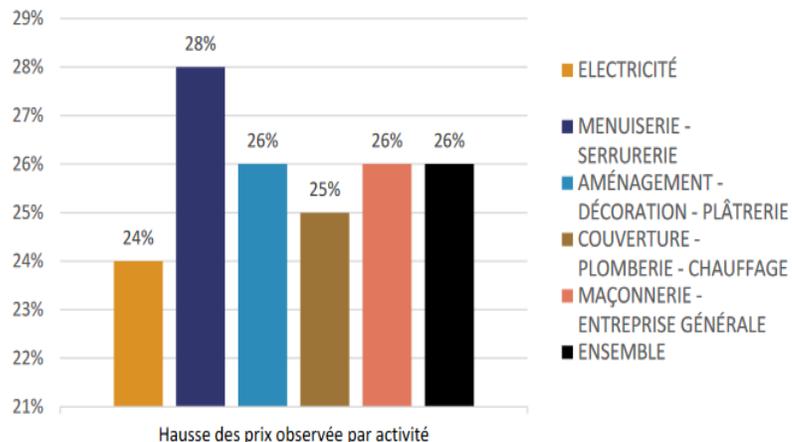
LOCALISATION	OBJET	M€
<b>TERRITOIRE VSGP</b>	Aménagement site Fahrenheit	26,5
<b>CHATENAY-MALABRY</b>	Contrat NPNRU-régional Butte Rouge+réseaux	10
<b>BAGNEUX</b>	Aménagement site des Mathurins (PAV, PEI et éclairage public)	6,6
<b>MONTRouGE</b>	Accueil d'entreprises-Tiers lieux	5,9
<b>ANTONY</b>	Enfouissement lignes THT	4,2
<b>CLAMART-LE PLESSIS ROBINSON</b>	Enfouissement lignes THT	3,6
<b>BAGNEUX</b>	Contrat NPNRU-national Pierre Plate (réhab. SEQENS)	1
<b>FONTENAY-AUX-ROSES</b>	Aménagement maison des entrepreneurs	0,2
<b>ANTONY</b>	Ilôt K- Construction Résidence étudiante	18,7
<b>ANTONY</b>	Acquisition VEFA 370 logements étudiants	9,4
<b>TERRITOIRE VSGP</b>	Aides à la pierre	6,0

**AMÉNAGEMENT-  
DÉVELOPPEMENT  
TERRITORIAL**  
58 M€

**HABITAT-  
LOGEMENT**  
34,1 M€

- Les crédits nouveaux, hors remboursement d'emprunts et mouvements budgétaires équilibrés en recette sont prévus à hauteur de 124,6M€.
- Le programme d'investissement reste inchangé par rapport à 2022, mais :
  - De nombreux chantiers entrent en phase de construction ou déconstruction après une année 2022 consacrée aux études et lancement de programme (piscine du Plessis, SNCM, piste Hunebelle, Bat. RUA, théâtre 71,...).
  - L'extension du périmètre de la voirie et de l'éclairage public d'intérêt territorial en 2021 se traduit par une augmentation du volume des opérations et chantiers.

## LA HAUSSE DES PRIX OBSERVÉE ENTRE JANVIER ET OCTOBRE 2022



Source : XERFI/CAPEB Note de conjoncture 3T2022

- De manière générale les opérations subissent les variations des coûts de construction renchérissant les opérations: le coût de déconstruction du théâtre 71 augmente de 18%, l'opération piscine du Hameau est affectée à +8,5%,...

PRINCIPALES POLITIQUES PUBLIQUES	M€
BATIMENTS (CONSTRUCTIONS-RENOVATIONS)	46,5
VOIRIE (TRAVAUX & ETUDES)	9,9
EAUX PLUVIALES (TRAVAUX & ETUDES)	6,7
ORDURES MENAGERES-DECHETS-RECYCL	5,6
ECLAIRAGE PUBLIC (TRAVAUX & ETUDES)	6,7
PCAET-ENVIRONNEMENT-HYDROGENE	2,2
LOGEMENTS-AIDES A LA PIERRE	2,0
RESIDENCES ETUDIANTES	9,4
MOBILITES DOUCES & TRANSPORT COLL.	6,3
RENOVATION URBAINE-HABITAT-FONCIER	22,1
DEFENSE INCENDIE-BORNES INCENDIES	2,3
SYSTÈME D'INFORMATION (SOFT, HARD & DEV)	2,1
ETUDES AMENAGEMENT & PLUI	1,0
EQUIPEMENTS DIFFUS	1,2
<b>TOTAL</b>	<b>124,6</b>

# PRINCIPALES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT 2023

## CULTURE

- Restructuration de la Fabrique des arts à Malakoff: études MOE
- Théâtre 71 Malakoff: concours MOE
- Conservatoire D. Milhaud d'Antony : travaux lourds
- Théâtre des Gémeaux à Sceaux: rénovation hall accueil
- Théâtre Victor Hugo à Bagneux: études de programmation



## SPORT

- Stade Nautique de Châtillon-Malakoff: déconstruction et confortement des sols
- Piscine du Hameau du Plessis Robinson: déconstruction
- Piste d'athlétisme du stade Hunebelle à Clamart: poursuite de la construction
- Aquapol de Montrouge: travaux de rénovation énergétique et équipements



# PRINCIPALES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT 2023

## AMÉNAGEMENT-DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Ecopôle de Bagneux: aménagements
- Ecosite de de la Sygrie à Châtenay-Malabry: viabilisation des terrains et concours architecte pour école développement durable
- Tiers lieu (République) à Montrouge: études

## HABITAT-LOGEMENT

- Ilot K » de la résidence universitaire d'Antony: études de MOE
- VEFA résidences universitaires d'Antony: construction
- Aides à la pierre





**Vallée Sud**  
Grand Paris

# Perspectives relatives à la dette et aux emprunts



# BUDGET PRINCIPAL

• Pour rappel, au 31/12/2021, l'encours de dette était de 180,4M€ avec un taux moyen est de 1,28%.

• Au 31/12/2022, compte tenu des engagements en cours, la situation sera la suivante:

Encours de dette	174 M€	Durée résiduelle moyenne	15 ans 3 mois
Taux moyen	1,53 %	Durée de vie moyenne	8 ans

• L'encours moyen en 2023 serait de 182M€ (1 contrat de plus qu'en 2022) avec un taux moyen sur la période de 1,73%. La charge de la dette serait alors de 14M€ et de 2,7M€ de charges financières. La décroissance (désendettement) commence à compter de 2029.

• Perspectives 2023: dans une moindre mesure que la Fed, la BCE a relevé ses principaux taux directeurs en juin, septembre et octobre 2022, déclarant continuer à relever les taux d'intérêt directeurs, pour assurer le retour au plus tôt de l'inflation vers 2 % à moyen terme. De fait, le coût du crédit hors marge a pris 280 pts de base en 1 an. Si VSGP affiche un profil moyen de coût de dette inférieur à la strate de collectivités de rattachement, la forte augmentation des taux longs incitera VSGP à recourir de manière raisonnée à l'emprunt pour couvrir ses besoins de financement.

Historique des taux et marges moyens proposés (en %) EPT et métropoles France (hors DOM-COM)



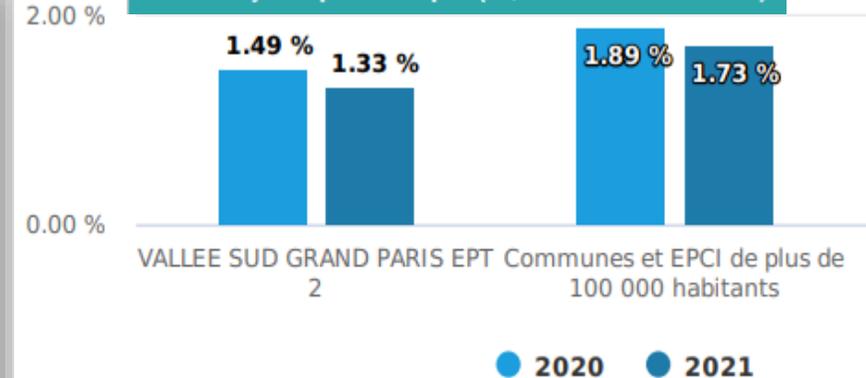
Emprunts amortissables

Indice	Taux	Dernière cotation
Taux fixe 10 ans	2,83 %	21/11/2022
Taux fixe 15 ans	2,88 %	21/11/2022
Taux fixe 20 ans	2,85 %	21/11/2022
Taux fixe 30 ans	2,65 %	21/11/2022

En taux annuel Ex/Ex, pour un emprunt amortissable progressif hors marge.

Pour info, les deux derniers emprunts de VSGP conclus en fev. 2020 et mars 2021 étaient aux taux fixes de 0,86% et 0,49% sur 15 ans.

Taux moyen après swaps (% , annuel exact/exact)

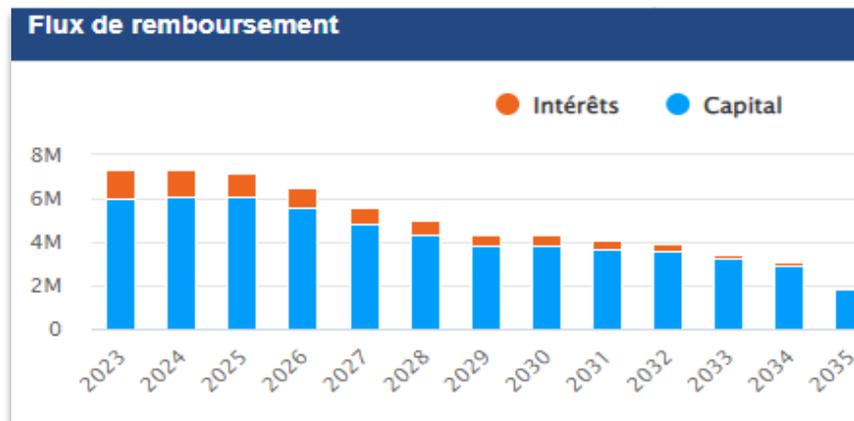


# BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

- Pour rappel, au 31/12/2021, le capital restant dû était de 65,7M€ pour un taux moyen de 1,49%. Au 31/12/2022, compte tenu des engagements en cours, la situation sera la suivante:

<b>Dettes globales</b>	59,8M€
<b>Taux moyen</b>	2,10%
<b>Durée résiduelle moyenne</b>	11 ans 8 mois
<b>Durée de vie moyenne</b>	6 ans 1 mois

- L'encours moyen en 2023 serait de 56,7M€ (1 contrat de plus qu'en 2022) avec un taux moyen sur la période de 2,37%. La charge de la dette sera alors de 6M€ et de 1,3M€ de charges financières.

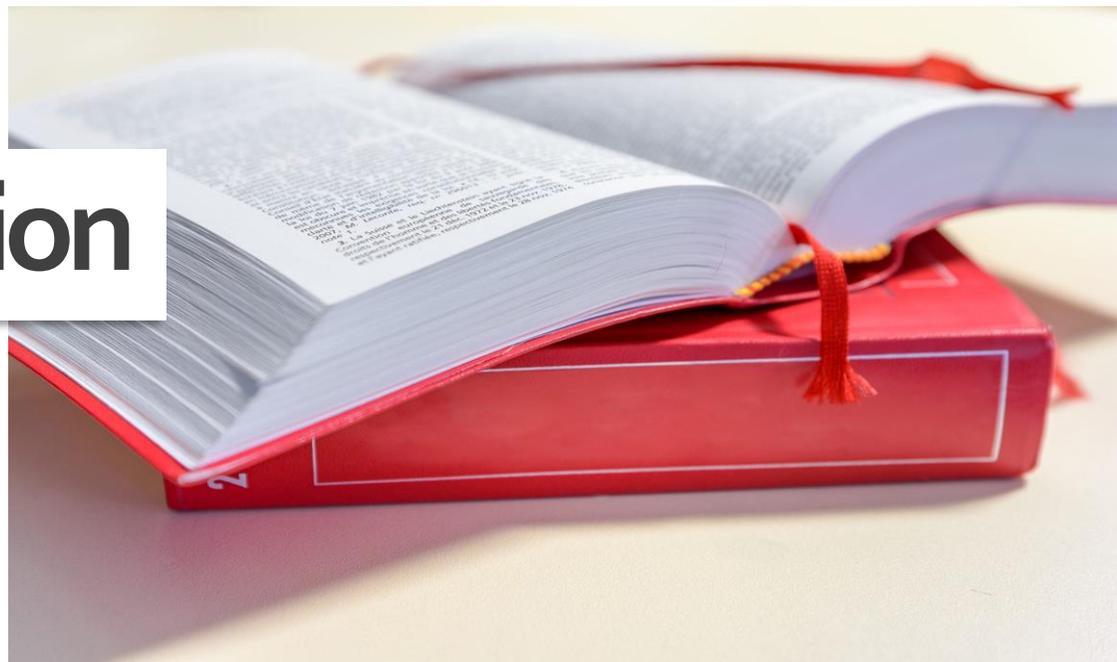


- Les perspectives dégradées relative au coût d'accès au crédit dégagées pour le budget principal valent pour le budget annexe.
- Toutefois, il est à noter que les discussions engagées avec la communauté d'agglomération Paris-Saclay relatives à la dette restées à la charge de VSGP jusqu'en 2016 pour la partie des investissements réalisés dans les villes de Wissous et Verrières-le-Buisson permettent d'espérer un accord positif sur 2023.
- Il s'agira alors d'alléger la dette pesant sur le BA Assainissement de 8,3M€ en capital et 2M€ en charges d'intérêts, dont la CAPS donnerait son accord pour une prise en charge à compter de 2020 (prise en compétence par la communauté d'agglomération de l'assainissement), le reste étant à réclamer aux 2 villes.
- L'effet escompté sur le budget 2023 est de 2,4M€ en recette d'investissement et 630k€ en recette de fonctionnement, ce qui réduirait d'autant le besoin de financement extérieur et le recours à la section d'exploitation pour financer les travaux prévus l'année prochaine.



**Vallée Sud**  
Grand Paris

# Règlementation



# Règlementation relative au débat d'orientation budgétaire

- **Article L2312-1 CGCT**

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal... Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport ... comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail... il fait l'objet d'une publication.

- **Article L2313-1 CGCT**

Le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice ... sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret.

- **Article L5211-36 CGCT**

Lorsque l'établissement public de coopération intercommunale compte plus de 10 000 habitants et comprend au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le rapport sur les orientations budgétaires ... comporte la présentation mentionnée au troisième alinéa du ... L. 2312-1. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale

- **Article 13 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022**

A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- 1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- 2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

## Article D2312-3 CGCT

Le rapport prévu à l'article L 2312-1 comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

B. – Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport présenté ... comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

1° A la structure des effectifs ;

2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3° A la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

C. – Le rapport... est mis à la disposition du public ... dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.